

	Tenue 11 (A1)	Tenue 13 (A2)
PERSONNEL MASCULIN.	<p>Spencer et pantalon bleu nuit. Pattes d'épaules ornementées. Chemise blanche. Nœud papillon noir. Ceinture de smoking bleu nuit. Chaussures vernies noires. Chaussettes noires.</p>	<p>Vareuse et pantalon en whipcord bleu armée (avec attentes et insignes de grade au bas des manches). Chemise blanche. Nœud papillon noir. Chaussures de cérémonie. Chaussettes noires.</p>
PERSONNEL FEMININ	<p>Spencer et robe bleu nuit. Pattes d'épaules ornementées. Chemisier de satin blanc. Nœud papillon satin blanc. Pochette vernie noire. Escarpins vernis noirs. Eventuellement, collants (ou bas) unis de couleur chair. Pas de coiffure, de collier, de bracelet, ni de boucles d'oreilles.</p>	<p>Tailleur en whipcord bleu armée (avec attentes et insignes de grade au bas des manches). Chemisier blanc. Cravate noire. Sac à main noir. Escarpins vernis noirs. Eventuellement, collants (ou bas) unis de couleur chair. Pas de coiffure, de collier, de bracelet, ni de boucles d'oreilles.</p>
DISPOSITIONS COMMUNES	<p>Accessoires facultatifs pour l'extérieur seulement : cape, képi ou tricorne (brodé pour les officiers généraux), gants blancs. Képi et gants ne sont portés que lorsque la cape est revêtue. La fourragère et les aiguilletes ne sont pas portées, sauf la fourragère obtenue à titre individuel. Décorations : <ul style="list-style-type: none"> • insignes de modèle réduit ; insignes complets de dimensions réglementaires à partir du grade de commandeur.</p>	<p>Facultatif : port du manteau bleu armée. Décorations : barrettes sans agrafe. La tenue ne comporte aucun insigne métallique ou en tissu, ni fourragère. La fourragère à titre individuel peut être portée. Les aiguilletes sont portées par les aides de camp.</p>